

Directions spécialisées Ile de France

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires finances

Avril 2014

L'ÉDITO

Ce « 4 pages » est spécifique et même assez exceptionnelle à plus d'un titre. Il a été rédigé par nos sections des directions spécialisées parisiennes du contrôle fiscal et il s'inscrit dans un contexte particulier qui voit monter un certain nombre d'inquiétudes et de sujets revendicatifs portés de longue date par notre organisation syndicale. Il concerne en outre des services souvent mis en exergue par l'actualité fiscale. Il montre enfin qu'à la DGFIP, le malaise s'accroît chez l'ensemble des agents, y compris au sein de ceux que les pouvoirs publics pensaient comme étant moins mobilisés voire plus préservés. A tort...

Car les sujets de contentieux sont lourds. Régimes indemnitaires unifiés, frais de déplacement, qualité des missions, conditions de travail, évolution du contrôle fiscal..., tels sont les principaux sujets qui concernent certes l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal (Solidaires Finances Publiques s'emploie d'ailleurs très souvent à livrer ses analyses et ses propositions sur le sujet) mais qui ont une résonance toute particulière dans les directions parisiennes spécialisées du contrôle fiscal ces derniers temps.

Celles-ci se sont en effet très fortement mobilisées au cours des dernières semaines (avec notamment des rassemblements rassemblant jusqu'à 200 personnes) et, surtout, à l'occasion de la journée de grève « DGFIP » du 20 mars, dépassant les 40% de grève et atteignant même 68% à la DVNI. A n'en pas douter, le mécontentement est réel, il est solidement ancré. La rémunération constitue certes un point central, mais l'exercice des missions et les conditions de travail font également partie des sujets de mécontentement sur lesquels les agents et leurs représentants ont beaucoup à dire !

Notre organisation syndicale publie depuis plusieurs années un « 4 pages » spécifiques sur le contrôle fiscal dans son ensemble. Elle poursuivra et intensifiera ce travail d'analyse, de propositions et de mobilisation. Ce « 4 pages » spécifique inédit vient appuyer ces productions nationales.

DVNI

Ambiance, ambiance à la DVNI, c'est «POUM» économies...

La DVNI, c'est 506 agents sur le papier, 497 affectés, et encore moins après prise en compte des congés, dispos et temps partiels. Une direction dont les moyens ont été fortement orientés sur le « tout contrôle fiscal » réclamé par la cour des comptes, jusqu'à faire reposer les tâches supports sur une poignée d'indispensables trop peu nombreux.

Pour les habitants de la planète DVNI, 2014 sera plus que jamais une année dédiée au budgétaire : il faudra faire rentrer plus de cash, plus vite, avec moins de dossiers, moins de moyens budgétaires, et des agents moins bien payés.

Une équation complexe si on intègre quelques paramètres à forte volatilité :

- nos outils informatiques à problèmes : Alto2, CFIR version cassée, frais de déplacement (ex chorus DT) ;
- l'inattractivité de nos métiers : déplacements dans toute la France sans compensation, charge de travail énorme, manque de soutien des chefs, et du coup des brigades avec 100 % de demande de mutations ;
- la rareté d'un accès à une information fiscale dématérialisée fiable ;
- des partenariats pas évidents, notamment avec le MESR ;
- la batterie de mesures fiscales dont on s'interroge sur l'efficacité, ou du moins la portée, après le rabot du conseil constitutionnel ;
- et le temps passé à suivre le total de nos feuilles de paye pour vérifier qu'elles ne baissent pas du jour au lendemain !

La réforme indemnitaire est une grande source d'inquiétudes.

Dans ce contexte on peut écrire que 2014 est déjà une année record. Avec 68 % de grévistes, le 20 mars, la direction atteint un nouveau sommet, en dehors de ses indicateurs : première direction de France !

Pour la DG, l'explication est simple. Nous nous entêtons à ne pas vouloir entendre que la réforme ne fera aucun perdant, que les militants syndicaux locaux expliquent mal, voir que l'on se trompe sur la communication d'éléments chiffrés, quand la volonté de la DG est toute autre. Mais elle ne peut expliquer le fait que les cadres de la DVNI se sont mis en grève au côté de leurs équipes, alors que leur situation indemnitaire n'a pas encore été à l'ordre du jour !

Les cris pantinois et des BVCistes de province ont sans doute été entendus... mais malheureusement les cabinets ministériels sont en cours de nomination, et de nouvelles oreilles doivent se pencher sur les plaintes d'agents qui ne veulent pas perdre en salaire, ni payer de leur poche pour aller effectuer leurs missions. Qui souhaite tout naturellement être justement traités pour ce qu'ils font.

.../...

DVNI (suite)

Dans cette période troublée, on peut cependant partager avec quelques uns de nos hiérarques un constat commun : de bonnes et justes solutions peuvent émaner des agents de la DGFIP sur tous les aspects de leurs métiers. Cela éviterait la vision gadget des mesures de simplification. Partager un projet autour de constats et d'objectifs réalistes, doté de moyens suffisants, avec des agents récompensés pour leurs efforts.

C'est à ce titre que, sur tous les aspects de nos métiers, depuis la fiscalité jusqu'à nos conditions de travail, nous n'avons de cesse de faire remonter nos craintes et nos propositions de solutions.

Mesdames et messieurs les directeurs nous allons reprendre la main, le maître mot sera qualité et efficacité du contrôle fiscal. Mais pour cela il va falloir changer de boîte à outils et arrêter avec les réponses toutes faites !

DNVSF

Comme l'indique l'arrêté du 24 juillet 2000 relatif à la direction nationale des vérifications de situations fiscales,

Article 2

Elle assure sur l'ensemble du territoire national, concurremment avec les autres services des impôts compétents, les opérations suivantes :

- a) *Le contrôle de tous impôts, droits et taxes dus par les personnes physiques ou morales, tous groupements de fait ou de droit ou entités, quelle qu'en soit la forme juridique et quel que soit le lieu de leur principal établissement, de leur direction effective, de leur siège social ou de leur domicile.*
- b) *La recherche des renseignements nécessaires à l'assiette, au contrôle et au recouvrement des impôts, droits et taxes de toute nature.*
- c) *L'exécution des tâches de toute nature ou de missions particulières qui lui sont confiées par le directeur général des impôts.*

Le dernier alinéa : c) comme une clause balai dans les conventions fiscales internationales, a pris depuis 2008 une importance colossale dans les missions de cette direction qui apparaît comme étant la petite main de la DG, pour traiter par ordre d'entrée en scène les dossiers de l'affaire du Liechstentein, puis ceux de la liste HSBC mais aussi les DTFE, les dossiers BNRDF et après l'affaire CAHUZAC, les déclarations de régularisations (STDR), sans oublier les ESFP de dossiers dit «sensibles» ... toutes ces affaires étant à traiter avec la plus grande qualité, la meilleure célérité et la plus totale confidentialité. Comme l'ont dit nos directeurs, les fraudeurs s'adaptent, nous devons nous adapter...

Alors la DNVSF a recruté, recrute et recrutera... d'environ 250 personnes en 2007, l'effectif est proche de 330 aujourd'hui, sans oublier la création d'un poste d'AFIP en janvier 2014 et de deux postes d'AFIPA en janvier et septembre 2013.

Quand toutes les autres directions connaissent des réductions d'effectif, c'est Byzance à la DNVSF ! cependant, la charge de travail assignée augmente beaucoup plus, proportionnellement, que l'effectif nouvellement recruté !

Déjà, les suppressions de poste C et B avaient tendus les conditions d'activité, transférant des tâches de ci de là, grignotant du temps de l'un de l'autre...

L'administration doit faire confiance à ses agents, (qui sont tenus de plus par un cadre de déontologie) et donner le plus large accès aux applications disponibles (Iliad, Majic, Oeil).

Dans tous les services, programmation, brigades, contentieux, animation du contrôle fiscal, la complexité des dossiers, le manque de temps, les objectifs assignés trop élevés conduisent les agents à réfléchir à une mutation éventuelle, car face à ces exigences, pas de rémunération en cohérence !

La DNVSF, c'est actuellement :

– 10 brigades ESFP mais avec en ESFP/VG les affaires sommaires et/ou les dossiers connexes non pris en compte statistiquement alors que le temps passé et le travail produit ont bien existé.

– 5 brigades patrimoniales, avec des objectifs fixés difficiles à atteindre, avec des dossiers comportant des problématiques et des schémas de fraude de plus en plus complexes. En patrimonial, le nombre de dossiers TDFE augmente plus vite que les effectifs et comme le contrôle triennal est un challenge toujours d'actualité, une 5ème Brigade a été créée en septembre 2013.

– La cellule de régularisation (STDR), placée sous les attentes conjuguées des politiques et des médias, toujours friands d'annoncer les millions récupérés (ou promis et bientôt acquittés).

– Des services de l'animation, dont le démantèlement s'est fait dans la douleur pour déployer davantage d'effectifs vers le contrôle, la «production» !

Rajoutons à cela des applications qui ne s'améliorent pas vraiment en qualité (CFIR que le vérificateur rêverait de voir disparaître pour la mise en recouvrement des rôles supplémentaires IR au bénéfice d'ILIAD IS) ou qui sont mal alimentées (Adélie incomplet, TSE non fiable) et maintenant l'arrivée du petit dernier ALTO 2 par encore très au point et pour lequel les moyens ne sont pas vraiment mis en œuvre (fonctionnement de l'outil uniquement sur les portables alors que les vérificateurs ne disposent que de 2 portables par brigade).

SPÉCIALISÉES CERTES MAIS PAS RECONNUES !

DIRCOFI IDF Est et Ouest

Dans les 2 DIRCOFI d'Ile-de-France (64 brigades, 500 vérificateurs, 80 rédacteurs), deux sujets dominent l'actualité de nos préoccupations.

Vers la fusion ?

Concernant nos deux directions, c'est une interrogation récurrente depuis notre installation sur le même site en 2002. Elle avait été évoquée l'an dernier lors des réunions sur la démarche stratégique. Pour en avoir le cœur net, lors du passage à Saint-Denis le 17 décembre 2013 du directeur général des finances publiques, nous l'avions interrogé, notamment, sur ce point. Il nous avait répondu qu'il n'y avait pas de projet en ce sens et qu'il n'était pas d'actualité.

Nous avons donc été très vivement surpris d'être informé fin janvier que deux hauts fonctionnaires avaient été mandatés pour une mission de réflexion sur le sujet. Nous les avons rencontré à notre demande à deux reprises, début février et mi-mars.

A ce stade, notre position n'est ni favorable, ni hostile, même si nous sommes très sceptiques. Pour nous prononcer sur le fond, nous attendons de connaître quel serait l'objectif de la création d'une structure unique, de quels

moyens elle serait dotée et quels bénéfices en seraient attendus. Si cela permettrait sans doute une plus grande efficacité sur certains points, nous avons immédiatement tracé des lignes rouges (non exhaustives) à ne pas franchir.

Une telle réforme ne devrait pas servir de prétexte, comme quasi systématiquement dans ce type de processus, pour « dégraisser » les effectifs à la base et « engraisser » le sommet de la pyramide.

En l'espèce il est pour nous exclu, entre autres, que l'on achève de liquider les secrétariats en instituant un seul pour l'intégralité d'un étage, que sous prétexte de synergies on fasse disparaître de nombreux postes de vérificateurs ou que pour faciliter le « management », on réduise sensiblement le nombre de brigades, en obligeant les inspecteurs principaux à gérer chacun au moins une dizaine de vérificateurs.

Pas plus il ne serait tolérable, alors que l'Etat court derrière chaque euro, d'implanter un troisième AGFIP, qui plus est hors classe, pour encadrer les deux déjà en place. Si il doit y avoir une restructuration, elle doit se faire, au plus, à effectif constant pour l'encadrement dirigeant.

Sur un autre plan, si il devait y avoir une zone de compétence unique pour l'ensemble de la région parisienne, nonobstant l'obligation de mise à disposition des comptabilités informatisées par les entreprises, il serait inconcevable d'exiger d'un vérificateur résident en Seine-et-Marne qu'il aille effectuer des contrôles sur place au fin fond des Yvelines ou de l'Essonne, tant au regard de l'impact chronophage qu'en terme de coût. Il conviendrait de maintenir des zones d'intervention acceptables, tant pour les agents en place que pour ceux qui rejoindraient dans le futur cette nouvelle structure.

Sur l'ensemble de ces points, Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant.

Aux dernières nouvelles, le rapport des 2 hauts fonctionnaires qui devait être remis au DG le 31 mars serait quelque peu retardé...

La refonte indemnitaire

La quasi totalité des agents de nos 2 directions sont touchés de plein fouet par les projets en cours d'examen.

Les 80 rédacteurs perdraient chacun plus de 500 € d'ACF, ce qui est totalement inadmissible. La quarantaine de contrôleurs de brigade, les 500 vérificateurs, les 64 chefs de brigades, sont impactées à 2 titres :

– Leurs IFDD, non imposables, seraient transformées, à hauteur de 80 % de leur montant, en ACF, imposables.

Pour éviter une perte de revenu net, Solidaires Finances Publiques demande une indemnité compensatoire. Nonobstant la démonstration mathématique que cette compensation pourrait être neutre pour le budget de l'état (l'imposition à l'IR absorbant le surcroît d'indemnités), la DG refuse catégoriquement.

– Sur le reliquat de l'enveloppe d'IFDD (20%) non transformée en ACF. Cette fraction de 20% ne serait plus perçue directement individuellement par l'agent, mais servira à abonder une caisse commune pour des remboursements de frais supplémentaires.

La Centrale présente cette opération comme un simple transfert de poste, devant rester sans conséquences négatives pour les concernés.

Ce faisant, elle omet de considérer que pour les vérificateurs des 2 DIRCOFI d'Ile-de-France, il n'est pas possible d'être défrayer pour les interventions sur Paris et les communes limitrophes. Et que pour nombre d'agents, cela entraînera une perte financière, puisqu'ils ne retrouveront pas sous forme de remboursements l'équivalent de ce qu'ils ont perdu au travers de ces 20% d'IFDD.

En la matière nos demandes sont parfaitement claires :

– **transformation de 100 % des IFDD en ACF,**

– **compensation de l'imposition à l'IR,**
– **compensation de l'assujettissement aux contributions sociales (représentant 8% du montant, ce à quoi l'Administration semble prête depuis le 11 février).**

Le 20 mars, derrière la DVNI, les 2 DIRCOFI d'Ile-de-France étaient à l'échelon national, les 2e et 3e directions en grève. Elles n'ont pas l'intention de s'arrêter de se battre.

A cette occasion, nous rappellerons également à la DG que la question d'un juste remboursement des frais de déplacement n'est toujours pas solutionnée.

DNEF

Particulièrement concernée par les grandes affaires de fraude fiscale, la DNEF et la recherche sont au cœur du contrôle fiscal. Plusieurs évolutions sont à noter. La DNEF a ainsi été associée à la Mission requêtes et valorisation mise en place à la DG qui a pour but de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de détection de la fraude en utilisant le datamining qui consiste à explorer une masse de données pour y repérer de potentiels fraudeurs. A la DNEF, les résultats de la démarche de recherche et de programmation, axée sur le moulinage de données informatiques, ne semblent pas entièrement satisfaisants. L'épure de listes éditées par requête informatique prend une part prépondérante dans le travail des agents. Si la DNEF doit à l'évidence continuer d'y être associée, il faut que ce soit pour y apporter une véritable expertise et non être simplement le fournisseur de données : pour cela, de véritables emplois d'informaticiens sont nécessaires (ce qui suppose une véritable reconnaissance de cette fonction en termes de qualification par exemple) et un management véritablement adapté, et ce afin d'éviter le turn over important dont souffre ce service. Au-delà, le datamining doit être un outil de plus au service de la recherche et de la détection de la fraude et ne doit donc pas se substituer à la présence sur le terrain : un équilibre doit être trouvé afin de renforcer globalement la recherche.

.../...

La DNEF doit se positionner réellement comme un pilote dans la lutte contre la fraude et retrouver son rôle de production documentaire autrefois reconnue. Tel n'est actuellement pas le cas. Il faut également redonner de l'initiative aux agents sur le terrain et ne plus les laisser seuls face à une loi fiscale de plus en plus complexe, ce qui implique un encadrement capable d'être avant tout un soutien technique et d'expertise qui ne fasse pas des indicateurs et des statistiques sa raison d'être ! Car en termes de « management », l'activité de contrôle telle qu'elle est exercée par la DNEF doit garder sa spécificité et ne pas se plier aux indicateurs communs aux autres services de vérification (lesquels ont par ailleurs déjà montré toutes leurs limites...). L'inquiétude des agents réside par exemple dans l'apparition de la notion de médiane ou la gestion étroite des délais à la DNEF.

Sur le plan des moyens juridiques, même si certaines avancées législatives vont dans le bon sens, l'arsenal juridique actuel concernant nos procédures n'est pas encore adapté à la diversité des fraudes, notamment en matière de fraude carousel à la TVA. Solidaires Finances Publiques revendique par exemple des mesures législatives et des améliorations aux dispositions existantes telles que ; la suspension du délai de prescription pénale entre la 3924 et la MER, des mesures conservatoires valables sur une période plus longue, des contrôles avant l'attribution d'un numéro de TVA intracommunautaire et, pour les secteurs d'activité à risque, une déclaration mensuelle de la liste des principaux clients et fournisseurs français, ainsi que ceux hors UE (pour les PS).

Les enjeux sont immenses. Les agents de la DNEF font également face à la mondialisation de la fraude. L'utilisation de sociétés basées dans des paradis fiscaux se développe à un rythme effréné et n'est plus le monopole des grands groupes internationaux. Les agents du fisc se heurtent au secret bancaire et à l'anonymat garanti par les structures offshore. Même au sein de l'Union Européenne, le dumping fiscal fait rage car il existe trop de stratégies légales permettant de s'exonérer de tout impôt en Europe : il faut une véritable fiscalité européenne harmonisée. En outre, la mise en place d'Eurofisc est intéressante mais à la DNEF, elle s'est concrétisée par une augmentation de charge de travail sans agent supplémentaire.

Dans la sphère du contrôle fiscal, le moral n'est pas au beau fixe... Gel de la valeur du point d'indice, augmentation des charges de travail du fait des suppressions d'emplois de catégorie C, manque de reconnaissance du métier d'informaticien, frais de déplacements, (1) indemnitaire etc, le contentieux est lourd, alors que la charge de travail a littéralement explosé depuis 10 ans.

(1) Concernant les seuls frais de déplacement, les agents demandent simplement une mesure de justice: être défrayé à hauteur des sommes engagées au service de l'administration !

Pendant ce temps-là à la DGE...

Régime indemnitaire

Alors que le contexte actuel au sein notamment des directions nationales spécialisées (DNS) et des DIRCOFI est fortement marqué par l'indemnitaire, la DGE ne fait pas exception. Comment pourrait-il en être autrement au vu de certaines des propositions faites pour notre direction, selon lesquelles les contrôleurs affectés à la DGE seraient les grands perdants de l'harmonisation entre DNS ? Nous rappellerons ici simplement quelques-unes de nos spécificités :

- un délai de séjour de 3 ans pour les agents des catégories A et B, délai spécifique à la DGE et qui est justifié par notre direction au nom de l'effort de formation consenti l'année de l'arrivée de l'agent, alors que cet effort, que nous saluons d'ailleurs ici, n'est pas particulier à la DGE ; dès lors, nous revendiquons la suppression pure et simple de ce délai ;
- l'existence d'une astreinte horaire liée à la permanence téléphonique, à assurer par les équipes accueil/IFU/poste comptable, tous les jours de 9 h à 18 h ;
- une doctrine d'emploi non différenciée entre inspecteurs et contrôleurs : de ce fait, certains contrôleurs affectés en IFU peuvent être amenés à participer à des opérations de contrôle fiscal externe (à ce sujet, nous demeurerons vigilants sur le fait que soit prise en compte la seule base du volontariat de ces agents pour participer à ces opérations).

Sur ce même registre, la rémunération offerte aux inspecteurs de la promotion 2012-2013 arrivés à la DGE en septembre dernier, ne peut qu'interpeller : la note de service RH-1A du 18 février dernier ne prévoit en l'état (et contrairement aux promotions précédentes d'inspecteurs) aucun abondement du montant de l'ACF allouée à l'issue du stage de 6 mois dit « d'adaptation »... Qu'on se le dise, l'une des particularités de la DGE est le travail en équipe (IFU, poste comptable, divisions, services transverses...), ce qui nous conduit à rappeler tout simplement que, à travail égal, salaire égal !

Ponts naturels 2014

Là pour le coup, la DGE se démarque des autres directions : un pont naturel (journée d'autorisation d'absence exceptionnelle) le vendredi 2 mai prochain, mais aussi et surtout un pont naturel 2014 fixé au... vendredi 2 janvier 2015 !!! Oui, vous avez bien lu, 2015, mais à financer a priori par un jour de congé / RTT / (voire récup' ?), mais en tout cas millésime 2014 ! On l'avoue, cette solution-là, on n'y avait pas pensé...

On passera sur le fait que la direction n'a pas daigné consulter les agents sur le sujet... pour simplement constater que l'ouverture le 26 décembre est justifiée par la mise en recouvrement de dossiers de vérification éventuellement prescriptibles au 31 décembre 2014, dossiers en provenance notamment de la DVNI, direction qui sera elle ... fermée le 26 décembre !

Missions et avenir de la DGE

Nous souhaitons attirer l'attention sur « l'automatisation » de certaines tâches, alors que notre direction vient de subir la suppression de pas moins de 4 postes (sur un total de 290 agents environ). Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger sur l'avenir de la DGE et de ses missions ?

A l'heure actuelle, en ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la plupart des demandes dont le montant est inférieur à 1 500 000 € (tout de même...) sont intégralement prises en charge par un « automate », ce nouveau « super-agent » de la DGE qui ne prend ni congé, RTT, récup', arrêt maladie... Si cela peut prêter à sourire, rappelons ce que cela signifie : aucun contrôle n'est fait par un (vrai, en chair et en os) agent ! Il est vrai que cette automatisation complète est censée libérer du temps pour permettre un contrôle « a posteriori » ; encore faudrait-il que la gestion au quotidien des différents impôts et taxes nous en laisse le temps...

*Au fait, savez-vous comment exaspérer un agent de la DGE ?
Parlez-lui simplement de CVAE ...*